AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5389
FR0000076176-FS1425

11 décembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DALET SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2020, M. John Pinto a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Soje Fund LP et Hinsdale LLC qu'il contrôle, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société DALET SA et ne plus détenir directement et indirectement aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte (i) de cessions hors marché d'actions DALET SA et (ii) d'apports en nature d'actions DALET au profit de la société Dalet Holding SAS[1].

À cette occasion, la société SOJE a franchi individuellement en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société DALET SA.

[1] Cf. notamment communiqués de la société DALET SA des 22 octobre 2020 et 4 décembre 2020.